

Axiom Climate Financial Bonds – Part RC EUR

Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois : Axiom Lux

VL & Perf. du mois

1241,6

0,42%

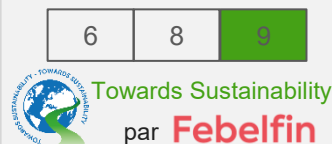
Encours du Fonds

79 M€

SRI¹



SFDR²



Objectif d'investissement³

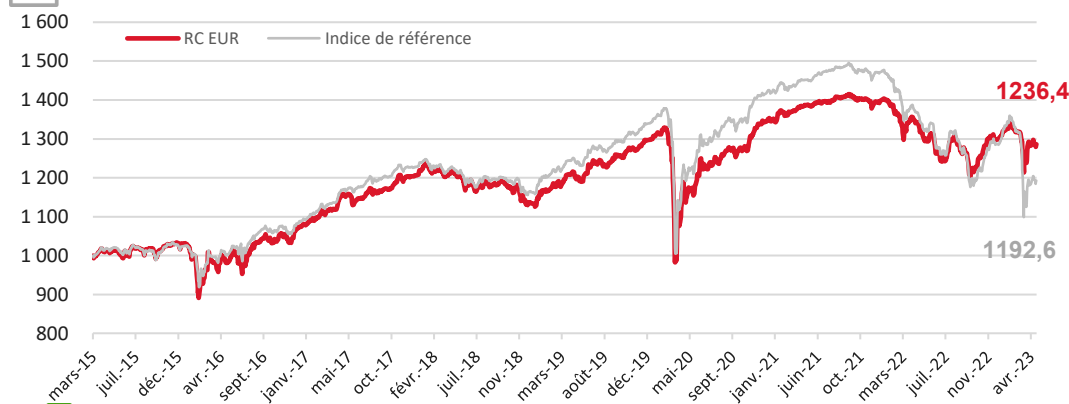
L'objectif d'investissement du Fonds est d'atteindre, sur un horizon de placement minimal de 3 ans, un rendement net des frais de gestion égal ou supérieur à celui de son indice de référence, l'indice BofA Contingent Capital Index⁵ (avec coupons réinvestis), par l'intermédiaire d'investissements qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La société de gestion a le plein pouvoir discrétionnaire de la composition du portefeuille du Fonds et peut être exposée à des entreprises, à des pays ou à des secteurs non inclus dans l'Indice de référence.

Performances historiques nettes (EUR)⁴

	Performances ⁶ calendaires					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Axiom Climate Financial Bonds - RC EUR	11,78%	-6,61%	13,93%	3,20%	3,60%	-7,66%
Indice de référence	12,92%	-5,44%	15,31%	5,83%	4,08%	-12,95%

	Performances ⁶ annualisées			Performances ⁶ cumulées					
	3 ans	5 ans	Depuis création	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création
Axiom Climate Financial Bonds - RC EUR	2,55%	0,74%	2,53%	0,42%	-1,24%	-2,97%	7,84%	3,73%	21,92%
Indice de référence	-0,93%	-0,45%	2,19%	1,27%	-7,18%	-11,13%	-2,77%	-2,21%	19,26%

Evolution de la performance nette depuis la création (base 1000)⁴



Indicateurs clés

Nombre de positions	60	Rendement au Call (EUR)	8,57%
Volatilité 5 ans	8,77%	Rendement à Maturité (EUR)	7,33%
Volatilité 3 ans	6,19%	Sensibilité taux	2,46
Ratio de Sharpe 5 ans	0,09	Sensibilité crédit	2,50
Ratio de Sharpe 3 ans	0,39	Rating moyen émetteurs (WARF)	A-
Spread moyen,	539 bps	Rating moyen émissions (WARF)	BBB-

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Source : Axiom AI | ¹ L'échelle de risque (SRI) représente la volatilité historique annuelle du compartiment sur une période de 5 ans. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus basse ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti | ² Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement | ³ Sustainable financial disclosure : produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales | ⁴ Fonds crée sous forme de FCP de droit français le 16/03/2015 avant d'être absorbé par la SICAV Axiom Lux de droit luxembourgeois le 11/01/2019 | ⁵ Informations sur les indices à l'adresse suivante : <https://www.theice.com/index> | ⁶ Rendement à perpétuité du portefeuille, hors cash, toutes devises confondues. Le rendement à perpétuité est le taux de rendement du portefeuille avec l'hypothèse que les titres ne sont pas remboursés et conservés à perpétuité | ⁶ Performances nettes de frais

Commentaire de gestion



ADRIAN PATURLE
Gérant du Fonds

Après les secousses du mois précédent, le secteur financier reprend progressivement son souffle. Le mois d'avril a été le théâtre d'avancées concrètes vers la fin de la panique bancaire. Les investisseurs ont été rassurés, grâce à la réactivité des autorités de régulation et des pouvoirs publics ainsi qu'aux solides publications de résultats du T1 2023. Le marché obligataire est resté globalement stable en avril, avec un léger dynamisme en fin de mois sur les AT1, poussées vers le haut suite à l'annonce du call de l'obligation 6^{5/8} d'Unicredit.

Au regard des rendements historiquement hauts, le fonds a continué à remonter son taux d'investissement sur les AT1/RT1 en se concentrant sur des rendements à perpétuité élevés entre 8% et 11% (protection en cas de marché baissier).

Par ailleurs, la BCE a publié un troisième rapport sur l'intégration de ses attentes concernant la déclaration des risques climatiques et environnementaux des banques. Bien que la BCE constate une amélioration globale de la quantité d'informations divulguées, elle considère que leur qualité reste trop faible pour répondre aux exigences de divulgation d'informations du pilier 3 ESG (dont la date limite est fixée à juin 2023). Une nouvelle révision de la conformité des banques à ces exigences sera effectuée au second semestre 2023. La BCE a annoncé que la non-conformité sera considérée comme une violation du règlement CRR (Capital Requirement Regulation) et donnera lieu à des sanctions réglementaires.



LAURA RAMIREZ
Analyste ESG

Ces exemples ne constituent pas une recommandation d'investissement.

L'équipe de gestion et de recherche



David BENAMOU
Associé gérant
Directeur des investissements



Jérôme LEGRAS
Associé gérant
Directeur de la recherche



Antonio ROMAN
Gérant de portefeuille



Adrian PATURLE
Associé
Gérant de portefeuille



Gildas SURRY
Associé
Gérant de portefeuille



Paul GAGEY
Gérant de portefeuille

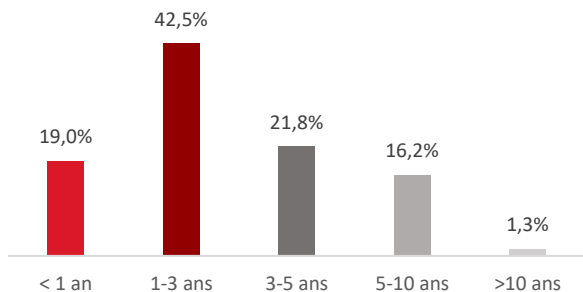


Laura RAMIREZ
Analyste ESG

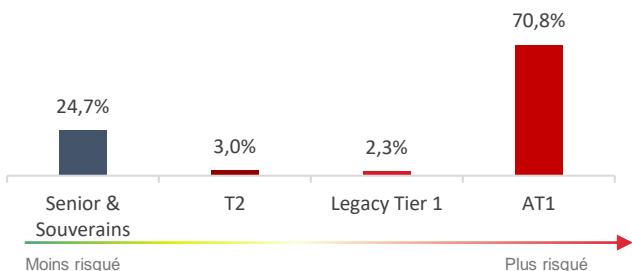
Ce document est réservé uniquement à des investisseurs professionnels au sens de la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers. Ce document promotionnel est un outil de présentation simplifié et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. L'accès aux produits et services présentés peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription. Pour une information complète sur les orientations stratégiques, la politique d'exécution et l'ensemble des frais, nous vous remercions de prendre connaissance du prospectus, des DICI et des autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.axiom-ai.com ou gratuitement sur simple demande au siège de la société de gestion. Compartiment de AXIOM LUX, société d'investissement à capital variable régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et agréée par l'organisme de régulation financière (la CSSF) en tant qu'OPCVM. Le prospectus pour la Suisse, le document d'information clé pour l'investisseur, les rapports semestriels et annuels et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse et du bureau de paiement du fonds : CACEIS, Montrouge, succursale de Nyon/Suisse, SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon.

Répartition du portefeuille (en % de l'actif)

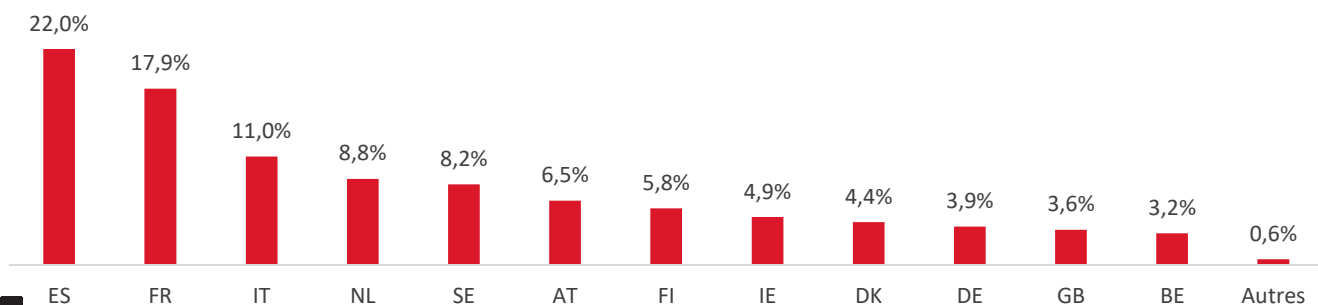
Répartition par maturité¹



Répartition par subordination³



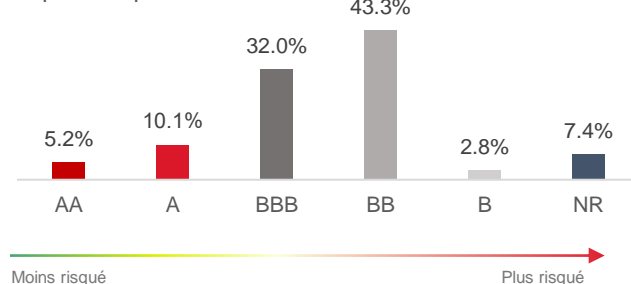
Répartition par pays¹



Les 5 émetteurs principaux²

SWEDBANK AB	6,92%
NORDEA BANK ABP	5,76%
BBVA	5,05%
BNP PARIBAS	4,99%
LA BANQUE POSTALE	4,77%

Répartition par notation³



Glossaire

Subordination de dette	Le principe général est que lorsqu'il n'y aura pas suffisamment d'argent pour rembourser toutes les dettes, la dette subordonnée sera payée après les autres dettes.
Tier 1	Titres non prioritaires en cas de liquidation, ils n'ont pas d'échéance, leur coupon est facultatif et non cumulable. Ce sont les titres de dette les plus risqués et offrant pour cela, des rendements parmi les plus importants.
Obligations Legacy	Dette hybride qui était éligible en tant que capital réglementaire sous Bâle 1 ou Bâle 2 et qui n'est plus éligible sous Bâle 3.
Contingent convertible (Coco)	Titres qui peuvent être convertis en actions dans certaines circonstances, généralement lorsqu'un seuil de ratio de solvabilité a été franchi.
ITR (Implied Temperature Rise)	Également appelée métrique d'alignement 2°, est une mesure prospective qui tente d'estimer la température globale associée aux émissions de gaz à effet de serre des entités d'un portefeuille ou d'une stratégie d'investissement.
ESG	Désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui permettent une analyse de la performance extra-financière d'une entreprise.
Transition énergétique	Désigne le passage du système actuel de production d'énergie, principalement axé sur des énergies fossiles, à un mix énergétique basé en grande partie sur des énergies renouvelables ou à faibles émissions de CO2.

Il se peut que des OPC présents dans le Fonds ne soient pas commercialisables en Belgique. Nous recommandons donc à la clientèle belge de vérifier avec son conseiller en investissement les modalités de souscription dans le Fonds.

Source : Axiom AI | ¹ Répartition en % des obligations hors tout instrument dérivé autre que CDS single-name | ² Hors obligation d'Etat | ³ Uniquement titres obligataires

Principaux indicateurs ESG

Axiom Climate Financial Bonds **Univers d'investissement**

Les métriques

Taux de sélectivité ¹ : 49%

	ACRS	°C	ESG
Note portefeuille	44%	2,6	62
Note univers	39%	2,7	51
# de sociétés dans l'univers	68	71	113
# de sociétés dans le portefeuille	37	37	36

Les scores ACRS, température implicite (°C) et ESG représentent respectivement 100%, 100% et 97% des encours du fonds.

¹ Pourcentage de l'univers de départ exclu pour des motifs ESG

Top 5 positions classées par ACRS

Valeur	Pays	ACRS	°C	ESG
ERSTE GROUP BANK	AT	55%	2,5	39
COMMERZBANK	DE	53%	2,7	46
STANDARD CHARTERED PLC	GB	51%	2,9	47
BBVA	ES	50%	2,7	86
AIB GROUP PLC	IE	49%	2,7	69

Notre approche ESG et climat

Méthodologie générale

La sélection de titres se base sur les outils ESG suivants :

- **Politique d'exclusion** : détermine les exclusions que nous pratiquons en raison de controverses avérées, de la non-adhésion à des initiatives majeures comme la PRB (Principle for Responsible Banking) et de restrictions sectorielles ou thématiques.
- **ACRS - Axiom Climate Readiness Score** : méthodologie propriétaire de notation climat.
- **Base de données ESG** : analyses des facteurs ESG et leur notation.

La combinaison de tous ces outils nous permet de proposer un fonds dont le score ESG est supérieur à celui des émetteurs des trois premiers quartiles de son univers d'investissement.

Notre méthodologie climat

Le fonds cherche à investir dans les émetteurs leaders en matière d'intégration du changement climatique. Il évalue les émetteurs en fonction de leur :



Détermine le degré de priorité accordé au changement climatique par la direction générale de l'entreprise, sa stratégie climat et les objectifs correspondants, ainsi que le degré de transparence de la communication et les moyens déployés pour faire face au changement climatique.



Évalue les processus mis en œuvre et les outils utilisés pour identifier, mesurer et atténuer l'exposition de l'émetteur aux risques liés au climat, ainsi que son approche pour saisir les opportunités découlant de la transition énergétique.

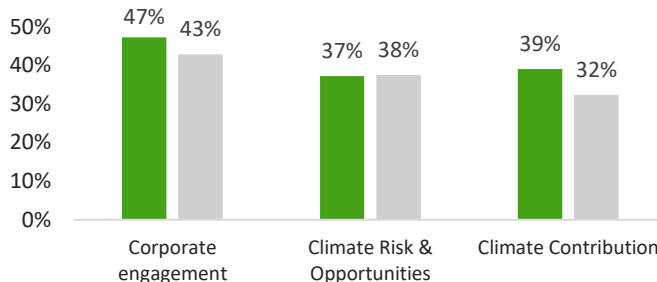


Évalue la part des investissements et/ou des prêts de l'émetteur dans des entreprises ou des instruments financiers qui contribuent à "verdier" l'économie ainsi que les produits ou solutions offerts qui visent à lutter contre le changement climatique. Dans le cas des banques, Axiom AI calcule une métrique d'augmentation de température implicite (ITR - Implied Temperature Rise) ¹.

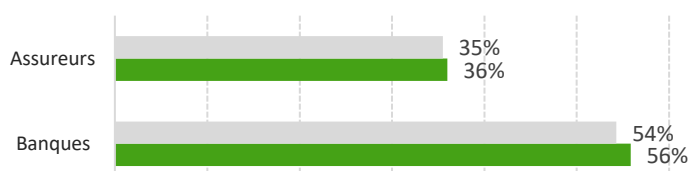
Plus d'informations sur notre approche climat sont disponibles sur demande.

Source : Axiom AI sur la base des données de S&P Market Intelligence, Iceberg datalab, recherche interne | Les estimations présentées ici ne peuvent pas être comparées à d'autres fonds ESG ou climatiques car elles reposent sur une méthodologie propriétaire développée par Axiom AI. Notre méthodologie s'appuie sur des données tierces provenant de fournisseurs de données ESG/Climat qui peuvent contenir des données inexacts ou incomplètes. En cas de données insuffisantes, ces fournisseurs peuvent recourir à des estimations et à des approximations en utilisant des méthodologies internes qui peuvent être subjectives. Comme nous nous appuyons sur ces données pour nos décisions d'investissement, une telle incertitude peut avoir un impact négatif sur la performance des portefeuilles.

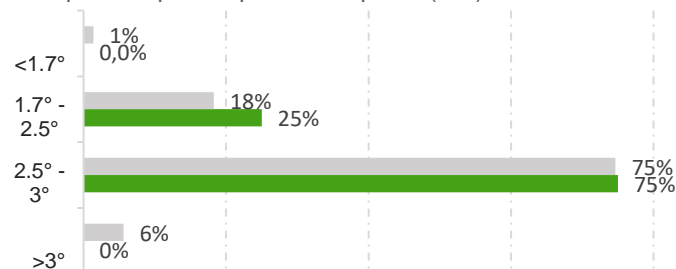
ACRS par pilier



ACRS part type d'institution financière



Répartition par température implicite (ITR)





Risques principaux

Risque de perte de capital : les compartiments n'offrent aucune protection ni garantie. Par conséquent, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de récupérer intégralement leur investissement initial.

Risque opérationnel : risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements externes. La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment

Risque de change : une partie des actifs pouvant être libellés dans des devises autres que la devise de référence, le compartiment peut être affecté par des modifications dans le contrôle des changes ou dans les taux de change entre la devise de référence et ces autres devises. C'est pourquoi le compartiment sera systématiquement couvert contre ce risque. Toutefois, un risque résiduel demeure. Ces fluctuations des taux de change peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : ce risque découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou de titres de créance ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement, à savoir le paiement des coupons et/ou le remboursement du capital à l'échéance. Un tel défaut peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment (y compris les contrats d'échange sur rendement total ou les DPS). Cela inclut également le risque d'une dégradation de la notation de crédit de l'émetteur.

Risque de contrepartie : un compartiment qui investit dans des dérivés de gré à gré peut se trouver exposé au risque découlant de la solvabilité de ses contreparties et de leur capacité à respecter les conditions de ces contrats. Le compartiment peut conclure des contrats à terme, des options et des swaps, y compris des CDS, ou AXIOM LUX – Prospectus Novembre 2021 31 utiliser des techniques dérivées, ce qui implique le risque que la contrepartie ne respecte pas ses engagements aux termes de chaque contrat.

Taux de change : tout investissement en actions peut impliquer directement ou indirectement un risque de change. Si la valeur liquidative du compartiment est calculée dans sa devise de référence, la performance d'un actif sous-jacent ou de ses composantes libellées dans une devise autre que la devise de référence dépendra également du taux de change de cette devise. De même, la devise autre que la devise de référence dans laquelle un actif du compartiment est libellé implique un risque de change pour le compartiment.

Risque de liquidité : risque découlant de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre des titres détenus en portefeuille lorsque nécessaire et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille limitée du marché ou de volumes d'échange insuffisants sur le marché où ces titres sont habituellement négociés. La concrétisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Utilisation des produits dérivés : si un compartiment dont la performance est liée à un actif sous-jacent investit souvent dans des instruments dérivés ou des titres différents de l'actif sous-jacent, des techniques de dérivés AXIOM LUX – Prospectus Novembre 2021 32 seront utilisées pour relier la valeur des actions à la performance de l'actif sous-jacent. Si l'utilisation prudente de telles techniques de dérivés peut être bénéfique, les instruments dérivés comportent également des risques qui, dans certains cas, peuvent se révéler supérieurs aux risques associés aux instruments plus traditionnels. Des frais de transaction peuvent être associés à l'utilisation de ces instruments dérivés.

Risque lié aux données climatiques/ESG : le processus d'intégration ESG de la Société de Gestion s'appuie sur des données tierces provenant de fournisseurs de données climatiques/ESG. Les fournisseurs de données peuvent appliquer différents modèles et utiliser différentes sources d'information, susceptibles de contenir des données inexactes, incomplètes ou non auditées. En outre, en cas d'insuffisance des données, les fournisseurs de données peuvent recourir à des méthodes internes pour produire des estimations et des approximations subjectives. De même, la Société de Gestion procède à une analyse qualitative s'appuyant sur des informations auto-déclarées, qui ne sont généralement pas auditées par un tiers. Étant donné que le gestionnaire de portefeuille fonde ses décisions d'investissement sur ces données, cette incertitude dans la collecte des données peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille.